



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

Déclaration sur dossier CST du 12 JUIN 2024

Dossier 6 – En communication - DSP de la restauration scolaire

Cette communication des nouvelles orientations que notre collectivité souhaite mettre en œuvre au niveau de la restauration scolaire dans le cadre de la fin de l'actuelle DSP en Août 2025 amène, dès à présent, l'UNSA à être attentive sur ce dossier.

En effet, la collectivité se doit de pouvoir proposer des repas de qualité aux enfants de nos écoles qui prennent en compte les impératifs d'une alimentation durable. Il est indéniable que la qualité des denrées proposées soient également liées à la proximité de leurs productions.

Votre souhait est de pouvoir lancée une procédure de marché public alloti pour répondre à vos nouvelles orientations.

Pour autant, notre organisation syndicale vous demande d'être attentive sur plusieurs points :

- il est impératif de garantir une « équité » dans le production des repas sur l'ensemble des écoles,
- la formulation des contraintes qualitatives et gustatives des denrées et leurs modes de préparation devront être explicitement précisées et mise en œuvre dans le cadre d'un cahier des charges identiques sur chaque lot,
- la formation des personnels concernant la méthode HACCP devra être généralisée et mise en œuvre en amont du nouveau fonctionnement,
- la reprise de plusieurs activités en régie directe qui concernera une trentaine de personnes devra être accompagné de la meilleure des

manière par la DRH notamment pour ne pas retomber dans les travers qu'on subit les agents du Château de la Buzine récemment,

- le choix de la sectorisation devra être défini de manière à être fonctionnelle et opérationnelle